

CONCOURS D'ENTREE 2019

Création musicale

Composition Contemporaine

Composition instrumentale et vocale contemporaine, composition mixte, composition électroacoustique	2
Programme d'entrée 1^{er} cycle (DNSPM).....	2
Admissibilité	2
Admission.....	2
Programme d'entrée 2^e cycle (Master)	3
Admissibilité	3
Admission.....	3

Composition instrumentale et vocale contemporaine, composition mixte, composition électroacoustique

Programme d'entrée 1^{er} cycle (DNSPM)

Ce concours commun permet l'accès aux classes de composition instrumentale et vocale, mixte et électroacoustique. L'affectation dans une de ces 3 classes est discutée lors de l'entretien et décidée par le jury à l'issue de l'épreuve d'admission.

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

ADMISSIBILITE

Les candidats présentent **un dossier** (chargé sur un serveur au moment de l'envoi du dossier d'inscription) comportant :

- I. un curriculum vitæ détaillé (PDF) ;
- II. un ensemble significatif de compositions, dans le domaine artistique du candidat (musique électroacoustique, mixte, instrumentale et/ou vocale), sous forme(s) :
 - graphique : partition, relevé d'œuvre électroacoustique, etc. (PDF) ;
 - audio ou vidéo : captation, œuvre sur support, etc. (WAV, AIFF, MP3, AVI, MOV, MP4) ;
- III. une lettre de motivation détaillant projet artistique et orientation souhaitée des études (PDF) ;
- IV. tout autre élément jugé pertinent de porter à la connaissance du jury.

ADMISSION

Les candidats admissibles présentent les épreuves suivantes, sur 2 jours :

- I. **une épreuve écrite de 3 heures** (1^{er} jour, 9h-12h), divisée en une partie commune et une partie dont le contenu spécifique est au choix du candidat, parmi plusieurs propositions ;
- II. **une mise en loge de 1 heure 30**, choisie par le candidat après publication des résultats de l'admissibilité et en lien avec son projet d'études, parmi 2 possibilités :
 - A. réalisation d'un montage à partir d'éléments sonores imposés sur *Pro Tools*, *Logic Pro* ou *Reaper* (1^{er} jour, 14h-15h30 ou 15h30-17h) ;
 - B. analyse sur partition d'une œuvre imposée du XX^e ou du XXI^e siècle (2^e jour, à partir de 8h) ;
- III. **un entretien de 30 minutes avec les membres du jury** (2^e jour, à partir de 9h) :
 - 10 minutes d'exposé du montage réalisé ou de l'analyse préparée en mise en loge ;
 - 20 minutes de discussion sur les épreuves, le dossier et le travail de compositeur du candidat.

Programme d'entrée 2^e cycle (Master)

Ce concours commun permet l'accès aux classes de composition instrumentale et vocale, mixte et électroacoustique. L'affectation dans une de ces 3 classes est discutée lors de l'entretien et décidée par le jury à l'issue de l'épreuve d'admission.

Le jury se réserve le droit d'interrompre les candidats au cours de l'admission, notamment en cas de dépassement du temps imparti.

ADMISSIBILITE

Les candidats présentent **un dossier** (chargé sur un serveur au moment de l'envoi du dossier d'inscription) comportant :

- I. un curriculum vitæ détaillé (PDF) ;
- II. un ensemble significatif de compositions, dans le domaine artistique du candidat (musique électroacoustique, mixte, instrumentale et/ou vocale), sous forme(s) :
 - graphique : partition, relevé d'œuvre électroacoustique, etc. (PDF) ;
 - audio ou vidéo : captation, œuvre sur support, etc. (WAV, AIFF, MP3, AVI, MOV, MP4) ;
- III. une copie du ou des diplômes obtenus (PDF) ;
- IV. une lettre de motivation détaillant projet artistique et orientation souhaitée des études (PDF) ;
- V. tout autre élément jugé pertinent de porter à la connaissance du jury ;
- VI. la description d'un projet de recherche pour le 2^e cycle (PDF).

ADMISSION

Les candidats admissibles présentent les épreuves suivantes, sur 2 jours :

- I. **une épreuve écrite de 3 heures** (1^{er} jour, 9h-12h), divisée en une partie commune et une partie dont le contenu spécifique est au choix du candidat, parmi plusieurs propositions ;
- II. **une mise en loge de 1 heure 30**, choisie par le candidat après publication des résultats de l'admissibilité et en lien avec son projet d'études, parmi 2 possibilités :
 - A. réalisation d'un montage à partir d'éléments sonores imposés sur *Pro Tools*, *Logic Pro* ou *Reaper* (1^{er} jour, 14h-15h30 ou 15h30-17h) ;
 - B. analyse sur partition d'une œuvre imposée du XX^e ou du XXI^e siècle (2^e jour, à partir de 8h) ;
- III. **un entretien de 30 minutes avec les membres du jury** (2^e jour, à partir de 9h) :
 - 10 minutes d'exposé du montage réalisé ou de l'analyse préparée en mise en loge ;
 - 20 minutes de discussion sur les épreuves, le dossier, le projet de recherche et le travail de compositeur du candidat.